



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 juin 2022

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, ROSIER Claude-Bernard, BOURRAT Marie-Pierre, RIMBERT Gwénaëlle, MARTEAU Daniel, ELICHABE Sandrine, VIGNON Richard, BOUDJLAL Marie-Line, CROCHARD Bruno, JOLLY Philippe.

Absents excusés : BAHRI Joëlle, ZAMIA Eric donne procuration à GILLES José, CASTELLARNAU Sandrine donne procuration à RIMBERT Gwénaëlle.

Absents non excusés : LEGRAND Sylvain.

Secrétaire de séance : CROCHARD Bruno

La séance est ouverte à 20 h 40, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2022

Ce procès-verbal du 24 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) AUTORISATION DE DEPENSES AUX COMPTES 623 ET 625

Il a été demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer aux comptes 623 « publicités, publications et relations publiques » et 625 « déplacements, missions et réceptions ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à engager, jusqu'à la fin du mandat, les dépenses suivantes :

- au compte 623 : publication de bulletins municipaux, édition de tracts et d'affiches pour les événements locaux, cadeaux de fin d'année au personnel.
- au compte 625 : vœux du maire, cérémonies pour les fêtes nationales et locales, repas des anciens, inaugurations, événements culturels et sportifs ; le tout pour des dépenses de nourriture et de boissons, vaisselle, décorations, fleurs, prestations de services et animations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité des personnes présentes et représentées l'autorisation pour Monsieur le Maire de procéder au règlement des dépenses ci-dessus sur les comptes 623 et 625 jusqu'en mars 2026.

3) INTERVENTION SUR LA TOITURE DE L'ÉGLISE

La toiture de l'église, côté chœur, nécessite un nettoyage approfondi et quelques réparations.

Travaux à réaliser :

- inspection générale de la toiture,
- démoussage du toit mécanique et par traitement
- nettoyage des gouttières.
- remplacement des tuiles cassées,

Trois entreprises de couverture ont été sollicitées et deux ont répondu : SARL ENEE à Marines avec un devis à 7 998 € TTC et SARL FLOUX à Marines avec un devis à 5 876, 40 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité des personnes présentes et représentées l'attribution du chantier à la SARL FLOUX, sous réserve de présentation par cette entreprise d'une attestation de conformité du matériel utilisé pour le travail en hauteur. Les abords du chantier seront par ailleurs sécurisés par la commune.

4) STATUTS DU SMDEGTVO DEVENU SDEVO

Le syndicat SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz, et des Télécommunications du Val d'Oise), auquel adhère la commune, a changé de nom et est devenu le SDEVO (Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise).

Ce changement de nom s'accompagne de quelques changements de statuts exposés par M. le maire, qui sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil décide également à l'unanimité d'adhérer aux compétences facultatives proposées par ce syndicat concernant la « contribution à la transition énergétique et l'« infrastructures de charge ».

5) COMPLEMENT AU VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le maire expose que la délibération N° 13 / 2022, jugée incomplète, a été rejetée par la DDFiP et la Préfecture. Aussi, est-il confirmé de maintenir pour l'année 2022 les taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti aux taux actuels, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti
 - pour la commune de Frémécourt : 10,44 %
 - pour le département du Val d'Oise : 17,18 %
 - Soit un taux de taxe foncière sur le bâti de : 27,62 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 70,06 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées les taux des taxes locales ci-dessus.

6) REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Il est rappelé l'évolution du prix du repas à la cantine : 4,65 € en 2014 ; 5 € maintenus depuis 2015 malgré plusieurs augmentations des tarifs du prestataire (SAGERE). Il est aussi rappelé que le goûter des enfants de la garderie est toujours fourni gracieusement par la commune.

Après avoir longuement débattu, et eu égard à la crise actuelle, le Conseil municipal a voté à la majorité des personnes présentes et représentées le maintien pour l'année 2022 du tarif du repas de la cantine à 5 €, et ce malgré l'augmentation récente de 10 % du prestataire SAGERE (10 voix pour et 4 abstentions). Néanmoins, il est précisé que si une nouvelle augmentation intervenait en 2023, la commune serait amenée à augmenter le prix du repas à la cantine

7) ACCES AU PARKING DE LA RUE DU FOUR

La création prochaine des aires de jeux et de loisirs dans le pré situé derrière la mairie va nécessiter d'offrir un accès plus large au parking existant dans la rue du four. Ce parking n'est actuellement accessible que certains jours et à certaines heures, étant autrement fermé par un portail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des personnes présentes et représentées de déplacer le portail actuel plus bas dans la rue du four de manière à laisser 6 places de stationnement en accès libre au public. Le reste du parking sera rendu accessible en fonction des besoins. Le portillon piéton jouxtant le portail et donnant accès aux aires de jeux et de loisirs sera ouvert en journée et fermé la nuit.

8) BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Un tableau est dressé avec M. le maire afin d'assurer la présence en permanence d'au moins trois membres du Conseil pour la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des dimanches 12 et 19 juin prochains, de 8 h 00 à 20 h 00. Ce tableau sera adressé prochainement à tous les membres.

9) RETOURS D'INFORMATIONS SUR LES SYNDICATS

Il est rappelé aux délégués de la commune dans les différents syndicats qu'en cas d'impossibilité de se rendre aux réunions, à la fois pour les titulaires et les suppléants, il est important d'en aviser Monsieur le Maire.

J. Gilles s'étonne à ce sujet qu'il n'y ait eu aucune remontée d'information en provenance du PNR du Vexin, ou des débats houleux semblent avoir eu lieu concernant le renouvellement de la charte du Parc, et en particulier ce qui concerne les projets de méthanisation. Les délégués s'excusent de ne pas avoir pu assister aux réunions et de n'avoir pas pu faire remonter d'informations ni participer aux décisions prises.

Concernant le SMIRTOM, E. Zamia fait savoir par la bouche de J. Gilles, que très prochainement les poubelles non conformes ne seront plus collectées ; qu'une nouvelle déchèterie ouvre ses portes à Vigny ; et que la distribution des composteurs est actuellement en cours.

10) QUESTIONS DIVERSES

a) Réfections de chaussées

M. le maire expose qu'il a demandé à C-B. Rosier une étude sur la réfection des chaussées de la rue du four, du chemin de la Saussaie, et de la partie carrossable de la sente de derrière les murs, aux frais de la commune. La commission travaux étudiera au préalable le dossier, qui sera présenté au Conseil municipal pour décision.

b) Conventions de servitude GRDF

Le passage d'une canalisation de gaz de méthanisation GRDF le long de la voie communale N°3 puis sous le chemin CR02 en direction de Cormeilles nécessite la signature d'une convention de servitude. Le modèle envoyé par GRDF étant peu adapté, la commission travaux se réunira samedi prochain afin d'amender ce projet de convention.

c) Fête du village le samedi 2 juillet 2022

Les parents d'élèves ne semblant pas très motivés pour organiser une kermesse, une structure gonflable sera louée pour les enfants.

Un barbecue participatif suivi du traditionnel feu de la Saint-Jean sera proposé. Une animation musicale (DJ) agrémentera pour finir la soirée.

L'organisation est confiée à la commission des fêtes.

d) Inauguration du terrain de pétanque

L'ancien court de tennis hors d'usage, transformé en terrain de pétanque, a été inauguré le dimanche 22 mai dernier, par un tournoi accompagné d'un barbecue participatif. Le tournoi a réuni 22 équipes doubles et le barbecue environ 70 personnes de tous âges. La météo étant restée clémente, ce fut une grande réussite !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.